Innovation : soyez « Open » !

Innovation ouverte, open innovation, innovation partagée… autant de termes pour désigner ce modèle d'innovation importé des États-Unis et basé sur les notions de partage et de collaboration. Mais attention, cela ne signifie pas pour autant l'abandon de toute politique de propriété intellectuelle, bien au contraire ! Les entreprises françaises, encouragées par les dispositifs d'Etat, s'engagent aujourd'hui massivement dans cette voie. Introduction à ce mode de fonctionnement !

Le concept d'innovation ouverte

Le terme d'**open innovation**, a été introduit en 2003 par Henry Chesbrough, professeur à l'université américaine de Berkeley*. Il s'agit d'un **mode d'innovation basé sur le partage et la coopération**. Ce modèle est très souvent opposé à celui de l'innovation fermée, privilégiant le secret industriel et de fabrication.

Être dans une démarche d'innovation ouverte pour une entreprise c'est :

- **faire appel à des idées et expertises en dehors de ses propres murs afin d'enrichir ses propres processus (*outside-in*) ;**
- **favoriser les flux de connaissance en interne**, afin de permettre une plus grande mobilisation de tous ses collaborateurs ;
- **mettre en place une meilleure valorisation de sa propriété intellectuelle** (*inside-out*).

« Innovation ouverte » ne signifie donc pas que les savoir-faire et technologies développés sont libres de droits. Une démarche structurée d'innovation ouverte assure la préservation et la défense des droits de propriété intellectuelle, et prône un bon usage de la propriété industrielle.

Cette notion fait surtout référence aux méthodes de collaboration utilisées pour innover et recouvre ainsi des pratiques très variées telles que les partenariats avec des laboratoires de recherche, la conception collaborative de produits, la création de projets open source, le développement d'un écosystème de startups…

Les sources d'innovation ouverte

Une démarche d'innovation ouverte fait appel à des sources très variées. Ainsi, pour innover, une entreprise peut :

- faire appel à des employés appartenant à d'autres services que ceux traditionnellement dédiés à l'innovation ;
  échanger avec le grand public (« crowdsourcing ») ;
- utiliser le soutien des pouvoirs publics ;
- collaborer avec des universités ou des laboratoires de recherche ;
- travailler avec des consultants ;
- faire appel à des fonds d'investissements ou d'incubateurs de PME innovantes ;
- collaborer avec ses clients, fournisseurs.

Un mode d'innovation applicable…

…à tout type de structure

L'innovation ouverte n'est pas l'apanage des grands groupes industriels. PME, startups, centres de recherche publics ou privés peuvent mettre en pratique une démarche d'innovation ouverte.

La création d'un écosystème d'innovation ouverte se veut un cercle vertueux pour tous les acteurs. Elle permet aux **grandes entreprises** d'**externaliser les risques liés à l'innovation** et de **bénéficier du dynamisme et des avancées technologiques des start-ups** et petites et moyennes entreprises (PME). Ces dernières ainsi que les organismes de recherche **bénéficient en retour des revenus alloués à la R&D** de ces acteurs installés.

et à tous les secteurs d'activité

Au départ, l'innovation ouverte était principalement pratiquée par les grands groupes informatiques ayant une forte culture d'écosystèmes et de partenariats tels qu'Oracle, Microsoft, Apple…

Elle est **aujourd'hui pratiquée dans tous les secteurs d'activité** : énergie, BTP, transport, santé, services, média... En voici quelques illustrations :

- La coopération de Mercedes et Swatch pour la mise au point de la marque automobile Smart ;
- La publication par Procter & Gamble sur son site internet de la liste des problèmes techniques que ses propres équipes ne parviennent pas à résoudre ou n'ont pas résolu à temps ;
- Le lancement par les laboratoires Pierre Fabre de Nature Open Library, destiné à partager leur expertise en recherche, développement et industrialisation des actifs végétaux avec des acteurs privés et publics porteurs de projets innovants ;
- Le projet Lego Ideas, du groupe Lego. un client propose une de ses créations sur le site de Lego Ideas. Si elle obtient 10 000 votes et est acceptée par des créateurs Lego, elle est mise en vente. Le concepteur de la boîte reçoit alors 1% de l'argent gagné par la vente du produit.

L'innovation ouverte en France

En France, la **pratique affichée** de l'innovation ouverte par les entreprises est **relativement récente**. Cependant, de nombreuses démarches se basant sur ce principe existaient déjà.

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux dispositifs ont d'ailleurs été développés par les pouvoirs publics pour favoriser les échanges entre les grandes entreprises, les PME, les start-up et les centres de recherche publics et privés. Que ce soit par la mise en place de structures dédiées ou d'aides financières, les exemples sont nombreux :

Les pôles de compétitivité : ces structures ont pour vocation de développer des synergies et des coopérations entre des entreprises, des acteurs de recherche et des établissements de formation travaillant autour d'une thématique commune dans une zone géographique donnée. Ils favorisent l'émergence de projets collaboratifs.

Les labels C.D.T. (cellules de diffusion technologique) et C.R.T. (centres de ressources technologiques) : délivrés par le ministère de la recherche, ils garantissent, aux entreprises faisant appel aux structures labellisées, une diffusion et un transfert de technologies de qualité.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) : cette aide fiscale permet aux entreprises de financer leurs activités de R&D et d'innovation. Elle permet, entre autres, l'octroi de subvention à une entreprise lorsque celle-ci externalise une partie de sa R&D dans un laboratoire de recherche agréé.

Les thèses CIFRE : le dispositif CIFRE subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public (pour en savoir plus sur ce dispositif, lire notre billet de blog PME, dopez votre R&D avec un doctorant « CIFRE »).

Au-delà de ces dispositifs, l'innovation ouverte est aujourd'hui prônée directement par les instances d'Etat comme dans le plan d'action « Agriculture – Innovation 2025 : des orientations pour une agriculture innovante et durable », copiloté par plusieurs ministères (Agriculture, Enseignement supérieur et Recherche, Numérique).

Il existe une **grande variété de dispositifs favorisant l'innovation ouverte**. Cependant, il est parfois **difficile pour les entreprises de se repérer parmi toutes ces structures et outils d'aide**. Afin de se faire accompagner dans leur démarche, elles peuvent alors **faire appel à un conseiller en innovation** spécialiste de leur domaine. Celui-ci pourra les aiguiller dans leur projet d'innovation et les aider à mettre en place une stratégie (valorisation des compétences internes, recherche de partenaires, de financements, gestion de propriété industrielle…).

*CHESBROUGH Henry W. (2003). Open innovation, Boston, Massachusetts, Harvard Business School Press

Sources :

Open Innovation - Les cahiers de l'Innovation - Cigref

Présentation Innovation Partagée

L’Open Innovation, pourquoi ?

L’Open Innovation, pourquoi … aujourd’hui ?

L'Open Innovation réunit start-up et grands groupes

Les nombreux visages de l’innovation ouverte : 1

La R&D est morte, vive l'open innovation

Exemples d’innovation ouverte : les entreprises qui ont franchi le pas

Innovation ouverte en France

Crédits photos :

Image 1 : Investing In Ideas - © freshidea - Fotolia ;
Image 2 : Marketing - © Julien Eichinger - Fotolia ;
Image 3 : Beidseitig win win - © fotomek - Fotolia ;
Image 4 : Finding solution - © adam121 - Fotolia.